

R.E.N.V.A

RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES DE VANNES AGGLO

1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 janvier 2026

Présidente de séance : Mme Anne GALLO-KERLEAU

Membres autorisés au vote : Mme Lucile BOICHOT (Mairie d'Arradon), Mr Patrick ÉVENO (Maire de Baden), Mr Régis FACCHINETTI (Mairie de Séné), Mme Noëlle CHENOT (Maire de Surzur), Mme Anne GALLO-KERLEAU (Maire de St-Avé - Présidente RENV A), Mr Michel GILLET (Mairie de Vannes), Mr Roland NICOL (Mairie de Sarzeau), Mr Pascal DA-RUI* (Président du CN Baden), Mme Marie BOYRON et/ou Cécile de COCKBORNE (Co-Présidentes de La Mouette Sinagote-VP RENV A), Mme Vanessa BOHE (Présidente CN Arradon)

Soit : 10 Membres

**Double voix (cf statuts)*

Membres invités : Mme Karine LE BRETON (DGA GMVA), Mr Vincent FRAVAL (Directeur RENV A), Mr Loïc BEZIAUD (représentant élu du CSE)

Membres présents autorisés au vote : Mme Lucile BOICHOT (Mairie d'Arradon), Mr Patrick ÉVENO (Maire de Baden), Mr Régis FACCHINETTI (Mairie de Séné), Mme Anne GALLO-KERLEAU (Maire de St-Avé - Présidente RENV A), Mr Michel GILLET (Mairie de Vannes), Mr Pascal DA-RUI* (Président du CN Baden), Mme Marie BOYRON et/ou Cécile de COCKBORNE (Co-Présidentes de La Mouette Sinagote-VP RENV A), Mme Vanessa BOHE (Présidente CN Arradon)

Soit : 8 Membres

**Double voix (cf statuts)*

Total des voix : 10 voix

Membres avec pouvoirs : Mme Anne GALLO-KERLEAU (Maire de St-Avé - Présidente RENV A),

Membres excusés : Mme Noëlle CHENOT (Maire de Surzur), Mr Roland NICOL (Mairie de Sarzeau-donne pouvoir à A.GALLO-KERLEAU),

Membres invités : Mme Karine LE BRETON (DGA GMVA), Mr Vincent FRAVAL (Directeur RENV A), Mr Loïc BEZIAUD (représentant élu du CSE)

R.E.N.V.A

RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES DE VANNES AGGLO

2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 janvier 2026

Objet de la délibération :

DÉLIBÉRATION 3 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF RENVA 2026

Madame la Présidente expose :

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article R2221-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget de la R.E.N.V.A doit être soumis au vote du Conseil d'Administration pour l'année 2026.

Les règles budgétaires et comptables des communes étant applicables aux régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière, je vous précise qu'il comporte deux sections :

- dans la première, sont prévues les opérations d'investissement
- dans la seconde sont prévues et autorisées les opérations d'exploitation

Ce budget présenté est équilibré dans la section d'investissement et dans la section de fonctionnement :

SECTION INVESTISSEMENT

N° chapitre	N° compte	Intitulé (dépenses)	€ HT
	001	SOLDE SECTION INVESTISSEMENT	
chap. 16	16441	REMBOURSEMENT EMPRUNT	4 000
chap. 20	205	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	0
chap. 21	2188	AUTRES (outillages, cabane de stockage, quad...)	271 146
chap. 27	275	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	3 091
040	040	QUOTE PART SUBVENTION	77 000
		TOTAL	355 237

N° chapitre	N° compte	Intitulé (recettes)	€ HT
	001	SOLDE SECTION INVESTISSEMENT	
chap. 13	1315	SUBVENTION INVESTISSEMENT	145 000
chap. 16	16441	EMPRUNT	
chap. 21	2188	VENTE IMMOBILISATIONS (avec valeur)	2 675
040	040	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	207 562
		TOTAL	355 237

R.E.N.V.A

RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES DE VANNES AGGLO

3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 janvier 2026

SECTION FONCTIONNEMENT

N° chapitre	N° compte	Intitulé (dépenses)	€ HT
chap. 011	606	ACHATS NON STOCKÉS DE MATIÈRE	113 000
	607	ACHATS DE MARCHANDISE	1 500
	611	SOUS TRAITANCE	44 500
	613	LOCATION/ DROITS DE PASSAGE	101 916
	615	ENTRETIEN ET RÉPARATION	42 500
	616	ASSURANCES	55 000
	618	DIVERS services extérieurs	2 000
	621	PERSONNEL EXTÉRIEUR	0
	622	RÉMUNÉRATION INTERMÉDIAIRES	14 940
	623	COMMUNICATION publicité	5 500
	625	DÉPLACEMENTS	5 400
	626	TÉLÉCOMMUNICATION	5 100
	627	SERVICES BANCAIRES	5 360
	628	DIVERS	59 000
635	TAXES DIVERSES	200	
		Chapitre 11	455 916
chap. 012	631+633	IMPÔTS ET TAXES SUR RÉMUNERATION	49 200
	641	RÉMUNÉRATION du PERSONNEL	874 500
	645	CHARGES DE PERSONNEL	234 000
	647	AUTRES CHARGES SOCIALES	10 300
	648	AUTRES CHARGES de PERSONNEL	3 000
		Chapitre 12	1 171 000
chap. 065	65	AUTRES CHARGES de GESTION COURANTE	6 175
chap. 066	66	CHARGES FINANCIÈRES	100
chap. 067	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000
O23	23	VIREMENT À L'INVESTISSEMENT	0
O42	42	DÉPENSES D'ORDRE (amortissements, VNC)	236 175
chap. 69	695	IMPÔTS SUR BÉNÉFICES	0
O22	O22	DEPENSES IMPREVUES	0
		TOTAL	1 874 366

R.E.N.V.A

RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES DE VANNES AGGLO

4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 janvier 2026

N° chapitre	N° compte	Intitulé (recettes)	€ HT
oo2	oo2	RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	
chap 013	6419	REMBOURSEMENT SUR RÉMUNÉRATION	5 000
chap 70			
	706	PRODUITS DES SERVICES (7061 à 7069)	1 613 500
	707	VENTES DE MARCHANDISES	-
	708	PRODUIT ACTIVITÉS ANNEXES (7081 à 7088)	108 000
chap 74	741	SUBVENTIONS EXPLOITATION	107 253
chap 75	757	Produits de cession d'éléments d'actifs	6 000
	758	PRODUITS de GESTION COURANTE	1 000
chap 77	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (7718 à 778)	5 000
chap 78	78	REPRISE SUR PROVISIONS	28 613
chap O42	42	RECETTES D'ORDRE (777)	-
		TOTAL	1 874 366
			-

C'est donc sur ces bases que je vous demande, Mesdames, Messieurs, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir :

- Adopter par chapitre le budget prévisionnel 2026 de la R.E.N.V.A
- Donner, en tant que de besoin, délégation au Directeur pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédits qui s'avèrerait nécessaire.

Le quorum constaté, le Conseil d'Administration délibère et,

- Adopte par chapitre le budget primitif 2026 de la R.E.N.V.A. annexé au présent rapport.
- Donne, en tant que de besoin, délégation au Directeur pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédits qui s'avèrerait nécessaire.

Le résultat du vote est le suivant :

Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0

La Présidente de la RENVA

Anne GALLO-KERLEAU